



MÉMOIRE DE LA SNAP QUÉBEC

Présenté à la Commission indépendante sur
les caribous forestiers et montagnards

Mai 2022



PRÉSENTATION DE LA SNAP QUÉBEC

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) est un organisme sans but lucratif œuvrant pour la protection de l'environnement au Québec depuis 2001. Au Canada, la SNAP existe depuis 1963 et possède des chapitres dans la quasi-totalité des provinces et territoires. La SNAP s'appuie sur le soutien de ses quelques 300,000 supporteurs à travers le pays et de ses 12,000 donateurs, en plus de ses nombreux partenaires autochtones, gouvernementaux, industriels, institutionnels, citoyens et environnementaux.

La SNAP Québec fait partie de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec, de la Table des partenaires sur le caribou et de la Table des partenaires sur la forêt mises en place par le gouvernement du Québec (mais dont les activités ont cessé dans les dernières années, pour les deux dernières). La SNAP Québec a également été le seul groupe environnemental invité à participer à l'exercice des Groupes opérationnels régionaux (GOR) en 2019-2020, spécifiquement pour le GOR Detour. Dans le cadre des travaux du GOR, la SNAP Québec a soumis avec l'industrie forestière et les Premières Nations une proposition conjointe de mesures de protection pour cette population transfrontalière.

La SNAP Québec participe par ailleurs à d'autres initiatives de protection dans l'aire de répartition du caribou forestier, notamment le projet d'aire protégée autochtone du Pimpuakan, mené en collaboration avec le Conseil des Innu de Pessamit depuis 2017. La SNAP Québec a également intenté et gagné un recours juridique en 2017 visant à faire appliquer l'article 63 de la *Loi sur les espèces en péril*, qui exige la production de rapports sur la protection de l'habitat essentiel des espèces menacées ou en voie de disparition à tous les six mois par le gouvernement fédéral.

Crédit photo, page couverture :
©Jean-Simon Bégin



INTRODUCTION

La SNAP Québec travaille depuis de nombreuses années à faire valoir l'urgence et l'importance de protéger l'habitat du caribou forestier et montagnard. Tel que décrit ci-dessus, notre organisation travaille activement à trouver des solutions concrètes pour la protection de cette espèce en tenant compte des aspects socio-économiques.¹

Malheureusement, les rares mesures de protection concrètes de l'habitat du caribou annoncées par le gouvernement dans la dernière décennie demeurent insuffisantes pour assurer le rétablissement de l'espèce au Québec. Les plans d'aménagement de l'habitat du caribou actuellement en vigueur vont par ailleurs contribuer à accentuer la dégradation de l'habitat de cette espèce (BFEC, 2014). Plusieurs populations de caribou sont dans un état précaire au Québec. Le caribou forestier est pourtant une espèce parapluie, dont l'aménagement de l'habitat contribuerait au maintien de communautés animales associés au même écosystème, la forêt boréale (Bichet et al., 2016).

Dans la dernière décennie, il a été démontré qu'au Québec et en Ontario, des stratégies visant à retarder la prise de décision ou la mise en place de mesures de protection de l'espèce ont été utilisées par différents acteurs – un phénomène décrit sous le nom « d'incertitude fabriquée » (Boan et al., 2018). Ceci a eu pour effet de retarder la mise en place d'une stratégie provinciale pour les caribous forestiers et montagnards, annoncée en 2016 et initialement prévue pour 2017-2018 puis reportée à deux reprises à 2022, puis 2023 voire 2024.²

La SNAP Québec est d'avis que des actions immédiates au niveau de la protection de l'habitat du caribou et des plans d'aménagement forestiers sont nécessaires pour assurer le rétablissement de l'espèce, et que la commission indépendante va malheureusement retarder la prise de décision sur ce dossier. Nous avons toutefois accepté de rencontrer la commission

¹ Voir notamment :

- [https://www.operationsforestieres.ca/des-solutions-pour-sortir-de-la-crise-fsc-1557/;](https://www.operationsforestieres.ca/des-solutions-pour-sortir-de-la-crise-fsc-1557/)
- [https://www.leteoiledulac.com/actualite/fsc-canada-en-consultation-publique/;](https://www.leteoiledulac.com/actualite/fsc-canada-en-consultation-publique/)
- <https://www.journaldemontreal.com/2016/05/19/tembec-sentend-avec-les-ecologistes>

² Voir à cet effet :

- [https://snapquebec.org/caribou-forestier-trop-de-planification-pas-assez-daction/;](https://snapquebec.org/caribou-forestier-trop-de-planification-pas-assez-daction/)
- <https://www.ledevoir.com/environnement/551361/caribou-forestier-quebec-repousse-l-elaboration-d-un-plan-de-protection-a-2022;>
- <https://www.lesoleil.com/2021/10/28/la-strategie-caribou-repoussee-a-2024-b678e4a0623e961e6cce9dae756538df?nor=true>

pour faire valoir nos principales recommandations pour le rétablissement du caribou au Québec, qui sont résumées dans le présent mémoire.

Pour plus d'informations, le lecteur ou la lectrice pourra se référer au site web de la SNAP Québec (www.snapquebec.org) ou aux nombreux articles de presse, mémoires et billets de blogue parus dans les dernières années au sujet des actions de la SNAP et du caribou forestier ou de la gestion des forêts.



Crédit photo : ©Gary-Gulash



RECOMMANDATION 1 : ÉLARGIR LA ZONE D'APPLICATION DE LA STRATEGIE CARIBOU A L'ENSEMBLE DE L'AIRE DE REPARTITION CONNUE AU QUÉBEC.

Le document de consultation de la commission présente deux scénarios visant à assurer le rétablissement du caribou forestier au Québec. Dans ces scénarios, des Vastes espaces propices (VEP) sont délimités à l'échelle du paysage, avec des modalités d'aménagement forestier associées (cartes 5 et 6). Ces VEP ne correspondent cependant pas aux délimitations réelles de populations de caribou au Québec, et ne couvrent qu'une partie de l'aire de répartition du caribou au Québec. Selon les estimations de la SNAP, près de 82 000 km² de territoires – une zone aussi grande que le Nouveau-Brunswick – dans l'aire de répartition du caribou sont présentement exclus de la stratégie provinciale.

La SNAP se questionne à savoir comment une stratégie qui exclut une grande partie de l'aire de répartition connue de l'espèce va réussir à assurer le rétablissement de celle-ci. L'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2013-2023, où s'appliquent les actions nécessaires au rétablissement, comprend la quasi-totalité de l'aire de répartition du caribou forestier (voir Figure 1). Dans un avis sur la Stratégie provinciale pour les caribous forestiers et montagnards présenté au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en décembre 2020, l'Équipe de rétablissement du caribou recommande d'ailleurs de :

« Développer une nouvelle catégorie de paysage ayant des modalités de gestion axées sur le rétablissement du caribou afin d'inclure dans la stratégie les secteurs actuellement délaissés de l'aire de répartition de l'espèce au Québec, telle que définie dans les deux plans de rétablissement du caribou forestier » (ERCF, 2020).

Ce même avis recommande par ailleurs « d'ajuster la stratégie gouvernementale en fonction des nouvelles connaissances sur la répartition des populations locales et utiliser ces nouvelles délimitations comme unités

spatiales d'analyse dans la stratégie » ; recommandations que nous soutenons.

À l'heure actuelle, aucun des deux scénarios présentés par la commission ne va assurer l'atteinte des objectifs de rétablissement provinciaux et fédéraux à cause de cette exclusion.

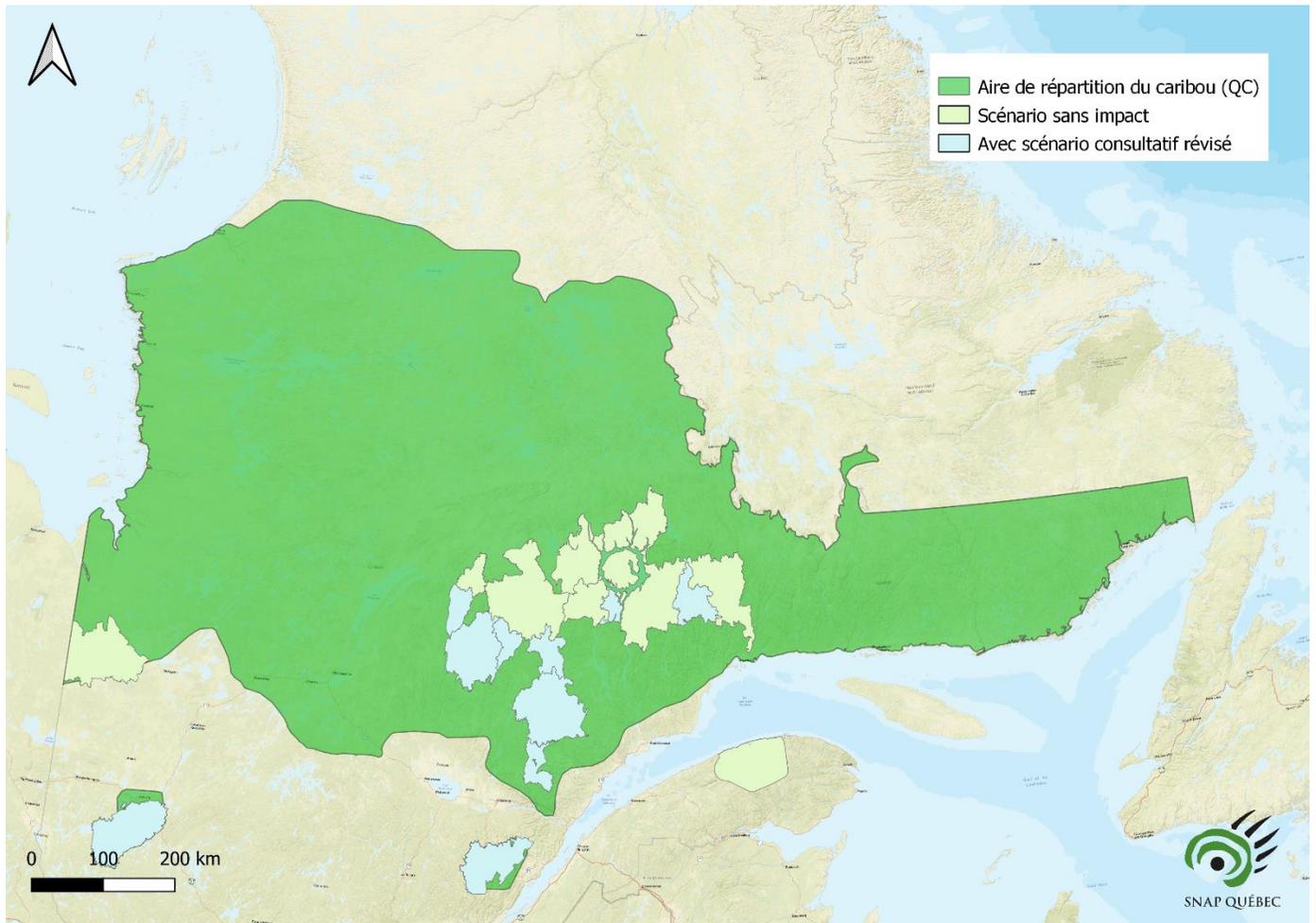


Figure 1 : comparaison de l'aire de répartition québécoise du caribou forestier avec les scénarios proposés par la commission



RECOMMANDATION 2 : PROTÉGER IMMÉDIATEMENT LES SECTEURS PRIORITAIRES DU CARIBOU FORESTIER EN FORÊT AMÉNAGÉE ET NON-AMÉNAGÉE AINSI QUE LES VIEILLES FORÊTS.

En 2012 et en 2015, respectivement, un groupe de travail de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec a délimité des secteurs prioritaires à la conservation du caribou forestier en forêt aménagée et non aménagée (GMO AP, 2012; Leblond et al., 2015). Les deux rapports produits découlent d'une mesure prioritaire du plan de rétablissement 2013-2023 qui préconisent la création d'aires protégées de 1000 km² et de 10 000 km² en forêt aménagée et non aménagée, respectivement.

Le plan de rétablissement mentionne que les aires protégées de 1000 km² « font partie des actions essentielles à poser pour le maintien du caribou forestier dans les forêts sous aménagement », et que celles de 10 000 km² constituent notre « police d'assurance à la stratégie de protection et d'aménagement en forêt aménagée » (ERCF, 2013).

Une mise à jour de ces secteurs devrait être faite en fonction des perturbations ayant eu lieu dans l'habitat du caribou depuis la délimitation de celles-ci, en veillant à compenser si certains secteurs sont retirés pour maintenir des superficies et une géométrie similaire.

Quelques secteurs ont été protégés depuis la production de ces rapports, notamment le secteur Manouane-Manicouagan, le secteur Nottaway ou le secteur de la rivière Broadback. Cependant, dans certains cas, comme celui du secteur Manouane-Manicouagan, certaines lacunes restent à combler. La SNAP Québec recommande par exemple l'inclusion du secteur au nord du lac Manouane dans cette aire protégée.³ Dans la plupart des autres cas, les secteurs sont toujours en attente de protection. Mentionnons notamment le secteur du réservoir Pipmuacan, pour lequel plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés et pour lequel une proposition d'aire protégée autochtone a été élaborée par le Conseil des Innus de Pessamit.

³ Voir à cet effet : <https://www.arcgis.com/apps/Cascade/index.html?appid=532fb77e7a1f48369d5110794685633c>

En plus de protéger des secteurs importants pour le caribou et de maintenir un faible taux de perturbation, il importe de protéger les vieilles forêts, qui constituent un élément essentiel de l'habitat du caribou forestier. Les besoins spécifiques du caribou en matière d'habitat doivent être pris en compte dans la stratégie qui vise le rétablissement de l'espèce à l'échelle provinciale.

Les lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier recommandent le maintien d'au moins 50% de la proportion de vieilles forêts⁴ dans les unités d'analyses⁵ utilisées pour le caribou forestier. (ERCF, 2013b)

Compte tenu de l'actuelle problématique de rajeunissement des forêts dans de nombreuses unités d'aménagement forestier au Québec, nous suggérons que cette recommandation soit intégrée aux Plans d'aménagement forestiers intégrés tactiques et opérationnels pour s'assurer du maintien de cette composante essentielle de l'habitat du caribou.

⁴ 100 ans d'âge réel dans la pessière et 80 ans d'âge réel dans la sapinière

⁵ Les lignes directrices recommandent des unités d'analyse de 5000 km² réparties sur l'ensemble de l'aire de répartition du caribou forestier



RECOMMANDATION 3 : INTEGRER IMMEDIATEMENT AUX PLANS D'AMENAGEMENT FORESTIER INTEGRE TACTIQUE (PAFI-T) LA PROPOSITION CONJOINTE POUR LA POPULATION DETOUR.

Dans le cadre de l'exercice des GOR en 2019-2020, les partenaires régionaux travaillant au rétablissement de la population de caribou Detour – une population transfrontalière entre le Québec et l'Ontario – ont été invités à se regrouper à nouveau pour discuter des mesures intérimaires proposées par le MFFP. En effet, les partenaires de ce projet travaillent depuis 2013 à l'amélioration continue du Plan d'aménagement pour l'habitat du caribou au nord de La Sarre.

Après plusieurs mois de travail, d'analyses et de négociations, le 28 avril 2020, Greenfirst, la SNAP Québec et la Première Nation Abitibiwini (Pikogan) ont soumis au MFFP une proposition conjointe de bonification des mesures de protection intérimaires. Un an plus tard, n'ayant toujours pas reçu de réponse formelle sur cette proposition, le groupe a adressé une lettre au sous-ministre Mario Gosselin demandant une rétroaction. Aucune réponse officielle du MFFP sur la proposition conjointe n'a encore été reçue à ce jour.

La proposition conjointe tient compte des aspects socio-économiques et les impacts sur l'approvisionnement forestier sont négligeables compte tenu qu'ils ont déjà été comptabilisés dans les mesures mises en place dans le passé. Ainsi, nous recommandons que la proposition conjointe soit intégrée dans les plus brefs délais au PAFI-T, en incluant les massifs de protection suggérés conjointement par la SNAP Québec et Pikogan (i.e. compartiment d'organisation spatiale [COS] 37). L'inclusion de ces massifs est importante et s'avère réaliste compte tenu des faibles impacts sur la possibilité forestière de la proposition à l'étude par la commission. Il importe également de considérer les modalités proposées pour les COS 38 et 39, c'est-à-dire la constitution de « grands habitats essentiels » comprenant au moins 50% de forêt mature et un maximum de 5% de peuplements forestiers de 4m et moins.

La proposition conjointe peut être fournie sur demande aux membres de la commission.



RECOMMANDATION 4 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE NATIONALE DE FERMETURE DES CHEMINS FORESTIERS ET DE RESTAURATION DES MASSIFS FORESTIERS POUR LES SECTEURS TRÈS PERTURBÉS

L'impact des chemins forestiers sur le caribou est bien documenté et constitue, dans plusieurs aires de répartition des populations un important contributeur au niveau de perturbation du territoire, en plus du phénomène d'évitement modifiant l'utilisation fonctionnelle de son habitat par le caribou (Fortin et al., 2013).

L'une des mesures prioritaires du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 concerne la mise en place d'un plan de gestion des voies d'accès en place indiquant les chemins à fermer et à mettre en production afin de limiter les répercussions du réseau routier sur le caribou (ERCF, 2013). Une recommandation similaire avait été faite dans le rapport sur le Chantier de production de bois, faisant suite au Rendez-vous sur la forêt québécoise tenu en 2013. En effet, ce rapport recommandait de :

Définir par la concertation, impliquant le MFFP, les municipalités et les MRC, les industries forestières et tous les utilisateurs du réseau de chemins forestiers, un cadre cohérent de gestion des chemins incluant l'ouverture, la fermeture, l'entretien et le financement du réseau de routes forestières (Beauregard, 2015).

Il apparaît évident que la mise en place d'une stratégie nationale de fermeture de chemins apporterait des bénéfices non seulement pour le caribou, mais au niveau socio-économique. De récents reportages ont bien démontré les impacts écologiques des vieux chemins forestiers mal entretenus, ainsi que les risques associés à la sécurité publique.⁶ Les coûts

⁶ Voir notamment : <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/segments/reportage/393691/chemin-forest-routes-infrastructure-gestion-gouvernement>

d'entretien des chemins forestiers sont également une source importante de tension entre les acteurs concernés dans plusieurs régions du Québec.

Un groupe de travail de l'équipe de rétablissement du caribou forestier a par ailleurs mené des analyses de connectivité au niveau de l'habitat du caribou forestier à l'échelle de son aire de répartition (Rudolph, 2019). Les résultats de cette analyse devraient être intégrés dans la stratégie de fermeture de chemin qui sera mise en place pour contribuer à réduire les perturbations anthropiques dans l'habitat du caribou forestier.



Crédit photo : ©François Léger-Savard



RECOMMANDATION 5 : S'ASSURER QUE LES IMPACTS DE LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PROTECTION DU CARIBOU SOIENT ÉVALUÉES AVEC **DES DONNÉES SOCIOÉCONOMIQUES ROBUSTES ET SCIENTIFIQUES, NOTAMMENT VIA UNE APPROCHE COÛT-BÉNÉFICE PLUTÔT QU'UNE ANALYSE D'IMPACT.**

(1) La mise en place de mesures de protection pour le caribou est trop souvent évaluée sous forme d'analyse d'impact sur le milieu économique de la foresterie – avec des données par ailleurs trop souvent parcellaires ou indirectes.

Une étude récente de l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS) mentionnait que pour chaque dollar dépensé par le MFFP, seulement 0,82\$ étaient perçus en redevance par le gouvernement, et ce chiffre baissait à 0,41\$ en 2013 (IRIS, 2020).

L'IRIS a calculé que l'industrie forestière recevait plus de 370 M\$ en 2019 pour les travaux sylvicoles et le développement de l'industrie. Pourtant, selon un modèle de l'institut statistique du Québec cité dans la même étude, l'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière était la seule industrie pour laquelle un investissement de 100 M\$ ne rapportait pas d'argent à l'État et représentait, au contraire, une dépense nette.

Ces données démontrent qu'il importe d'avoir une vision d'ensemble des variables économiques associées au secteur forestier lors de la prise en compte de l'impact de mesures de protection sur le caribou, et ce du point de vue des dépenses de l'état tout particulièrement. Trop souvent, ces impacts sont mesurés en termes de possibilité forestière et d'emplois perdus sur la base de règles approximatives et hautement hypothétiques.⁷

⁷ voir notamment: https://plus.lapresse.ca/screens/ade95ca6-167a-472d-b748-39dde24cbf1d_7C_0.html

(2) La mise en place ces mesures doit être évaluée par une véritable approche coûts-bénéfice dans laquelle différentes variables économiques, sociales, culturelles et environnementales pourraient être comparées en fonction des scénarios retenus.

Bénéfices des autres usages de la forêt

Par exemple, au niveau écologique, de l'avis même du MFFP, le caribou forestier est une espèce indicatrice de l'état de santé de la forêt boréale, puisqu'elle fréquente les grands massifs de forêt peu perturbés. Elle est en outre une espèce parapluie, dont la protection signifie celle de nombreuses autres espèces partageant le même habitat (MFFP, sd). La protection du caribou forestier, et plus largement, du caribou montagnard, permettrait ainsi la protection de vastes massifs forestiers et sommets propices aux activités de chasse et pêche, de plein air et d'autres activités qui ne relèvent pas de la foresterie (ex. produits forestiers non ligneux).

À titre d'exemple, une étude réalisée par la Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM en 2017 révèle qu'à lui seul, le plein air :

est pratiqué par les deux tiers de la population du Québec ;

fait de plus en plus d'adeptes : en 2017, deux Québécois sur trois disaient pratiquer des activités de plein air, une augmentation de 20 % en 10 ans ;

assure plus de 30 000 emplois directs, indirects et induits à l'échelle du Québec (masse salariale : 912 565 millions de dollars) ;

a généré 2,2 milliards de dollars (en 2016).

Il est à noter que cette étude est prépandémique : **ces tendances pourraient être encore plus marquées aujourd'hui.**

Selon une autre étude prépandémique, réalisée conjointement par le ministère de l'Éducation et l'Université du Québec à Trois-Rivières, la grande majorité des MRC du Québec considèrent le plein air comme un élément clé de leur développement territorial (Roult et al., 2018).

Quant à la chasse, le piégeage et la pêche (incluant la pêche sur glace), le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a estimé leurs contributions au PIB du Québec à 894,3 millions de dollars, soit 0,3 % en 2012. Ces données ne tenaient pas compte du volet touristique de ces pratiques.

Une véritable analyse des coûts de la protection du caribou doit impérativement tenir compte des bénéfices économiques de tous ces **autres usages de la forêt**, et non pas que les impacts projetés sur l'industrie forestière et ses emplois.

Services écologiques

La mise en place des mesures de protection doit aussi considérer les services écologiques fournis par ces grands massifs forestiers, notamment la **séquestration du carbone atmosphérique**. En effet, les sols des vieilles forêts sont considérés comme d'importants puits de carbone. En contexte de crise climatique, leur apport au bilan carbone des pratiques forestières du Québec est critique⁸.

Valeur culturelle

Enfin, le caribou lui-même est enfin une espèce à haute valeur culturelle. Il est en notamment l'une des pierres angulaires de la culture innue. Dans une lettre ouverte parue en novembre 2021, le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et le Conseil de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh précisent que :

Ce cervidé est au cœur de l'identité et de la culture traditionnelle innue, que nous appelons innu-aitun. La perte de ce lien étroit et privilégié avec Atiku [caribou], provoquée par son déclin, entraîne au sein de nos communautés une perte culturelle inévitable et met en péril nos droits et nos titres ancestraux⁹.

Le parc national de la Gaspésie a notamment été créé pour protéger le caribou montagnard ; il est **l'emblème** même du parc et attire des gens de partout à travers le Québec.

À la lumière des statistiques et démonstrations ci-haut, il apparaît évident que les impacts de la mise en place de mesure de protection du caribou devront également tenir compte de **l'ensemble des retombées socioéconomiques des autres usages et valeurs de la forêt**, et s'appuyer sur des données robustes et probantes, pour avoir un portrait juste de la situation.

⁸ Voir à cet effet : https://www.ledevoir.com/opinion/idees/708333/idees-sauver-les-caribous-grace-au-carbone-forestier?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

⁹ <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1840540/-lettre-ouverte-si-le-gouvernement-ne-peut-protoger-le-caribou-les-innus-eux-le-feront->



Crédit photo : ©Martin Berkman



RECOMMANDATION 6 : EFFECTUER UN TRANSFERT DE RESPONSABILITES POUR QUE LA GESTION DE LA FAUNE ET DES PARCS SOIT DÉVOLUE AU MELCC, ET LA GESTION DES FORÊTS AU MERN, AFIN D'ASSURER UNE GESTION PLUS EQUILIBREE DE LA FAUNE ET DES RESSOURCES NATURELLES.

Les aires protégées sont un des meilleurs outils de protection dont les collectivités disposent pour assurer le maintien de la biodiversité. Or, plusieurs articles récents ont révélé l'obstruction quasi-systématique du MFFP lorsque la création d'aires protégées impacte la possibilité forestière¹⁰. Selon la Stratégie d'aménagement durable des forêts, le ministère doit « collaborer au développement du réseau québécois des aires protégées ».

Plus encore, dans le dossier du caribou forestier, des documents internes du MFFP, obtenus en 2016 par La Presse, démontraient qu'il était possible d'établir de vastes aires protégées au profit du cervidé, et ce, sans nuire significativement à l'industrie forestière¹¹.

Le ministère semble ainsi **incapable de concilier les différents usages de la forêt** – qui contribuent pourtant fortement à l'économie du Québec et à sa résilience,

¹⁰ Voir notamment :

- <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-05-28/creation-d-aires-protgees/le-ministere-des-forets-a-fait-obstruction.php#:~:text=Cr%C3%A9ation%20d'aires%20prot%C3%A9g%C3%A9es%20Le%20minist%C3%A8re%20des%20For%C3%AAts%20a%20fait%20obstruction&text=La%20Presse%20a%20obtenu%20des,avant%20la%20fin%20de%202020.>
- <https://www.ledevoir.com/environnement/595022/environnement-l-industrie-avant-la-protection-du-territoire>
- <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/597283/la-communaute-scientifique-inquiete-de-la-gestion-des-forets>

¹¹ Voir à cet effet : https://plus.lapresse.ca/screens/32dca0d9-57c8-41b5-97a2-6ee8a2d4695f%7C_0.html

tel que démontré ci-haut –, allant jusqu'à discuter en catimini avec l'industrie pour limiter l'impact de projets de protection sur la possibilité forestière¹².

D'ailleurs, bien souvent, les membres des tables de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT), structure censée faciliter l'harmonisation des usages, sont mises devant le fait accompli¹³. L'aménagement forestier est ainsi réalisé sans véritable consensus régional, c'est-à-dire **sans considérer la pluralité des usages de la forêt**. C'est pourtant ce qui est exigé dans toute démarche de création d'aires protégées.

Comme plusieurs usagers de la forêt et organisations de protection l'ont mentionné :

Nous ne sommes pas contre les coupes forestières. Nous dénonçons cependant le manque d'équilibre entre la vocation d'exploitation de la forêt et ses autres vocations socioéconomiques comme la protection de la biodiversité, le récréotourisme ou le maintien des modes de vie et des pratiques traditionnelles autochtones¹⁴.

Il est grand temps que les forêts soient considérées dans leur entièreté, et non qu'en termes de possibilité forestière.

¹² Voir notamment :

- <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-04-21/forets-de-la-cote-nord/des-discussions-en-catimini-pour-eviter-une-baisse-des-coupes.php>

¹³ Voir notamment :

- <https://www.lapresse.ca/voyage/plein-air/2021-06-08/quand-on-coupe-pres-des-sentiers.php#:~:text=En%20r%C3%A8gle%20g%C3%A9n%C3%A9rale%2C%20les%20coordonneurs,%C3%A0%2010%20m%20du%20sentier>
- <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-04-21/forets-de-la-cote-nord/des-discussions-en-catimini-pour-eviter-une-baisse-des-coupes.php>
- https://plus.lapresse.ca/screens/a0c78c41-e213-493d-8ecd-2d927c84c09a_7C_0.html

¹⁴ Voir à cet effet : https://plus.lapresse.ca/screens/a0c78c41-e213-493d-8ecd-2d927c84c09a_7C_0.html



RECOMMANDATION 7 : TENIR UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE INDÉPENDANTE SUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ET LA GESTION DES FORÊTS.

À la lumière des nombreuses problématiques en lien avec la gestion des forêts par le MFFP révélées ces dernières années¹⁵, la SNAP Québec profite de la consultation de la commission sur les caribous forestiers et montagnards pour rappeler l'importance de tenir une commission d'enquête publique indépendante sur la gestion des forêts. La tenue d'une telle enquête est nécessaire pour faire toute la lumière sur les problèmes systémiques dans la gestion de la forêt au Québec et proposer des solutions efficaces.

L'enquête indépendante devrait notamment porter sur la prise en considération des besoins des citoyens et des communautés autochtones dans la planification forestière, sur le blocage systématique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la création d'aires protégées et sur l'impact du lobby de l'industrie forestière. Cette enquête devrait permettre à terme de proposer des solutions concrètes pour remédier à ces importantes problématiques, incluant si nécessaire des modifications législatives et réglementaires. En effet, les problématiques en lien avec la gestion des forêts sont intimement reliées au dossier du caribou forestier. La mise en place de solutions dans la planification forestière ou dans la structure du MFFP permettront certainement l'atteinte d'un meilleur équilibre dans la considération des différentes vocations de la forêt, incluant la conservation de la biodiversité et des espèces en péril comme le caribou.

¹⁵ Voir notamment :

- <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/episodes/601353/route-chemin-foret--bois-tordeuse-epinette>;
- <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/site/episodes/510542/clova-forets-arbre-industrie-ministere>;
- <https://www.qub.ca/article/defendre-nos-forets-1061279154>;
- <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-04-21/forets-de-la-cote-nord/des-discussions-en-catimini-pour-eviter-une-baisse-des-coupes.php>; <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-semaine-verte/site/segments/reportage/397245/enclos-caribous-forestiers-strategies>

REFERENCES CITEES

- Beauregard, Robert (2015). Chantier sur la production de bois, Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, Rapport final, Février 2015, 65 p. Disponible en ligne : <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp>
- Bichet, O., A. Dupuch, C. Hébert, H. Le Borgne et D. Fortin. 2016. Maintaining animal species assemblages through single-species management: the case of threatened caribou in boreal forest. *Ecological Applications*, 26(2), 2016, pp. 612–623
- Boan, Julee J., Malcolm, Jay R., Vanier, Mallory D., Euler, Dave L., Moola, Faisal M., 2018. From Climate to Caribou: How Manufactured Uncertainty Is Affecting Wildlife Management, *Wildlife Society Bulletin* 42(2):366–381;
- Bureau du forestier en chef. 2014. Caribou forestier – Effet des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat. Avis du Forestier en chef, FEC-AVIS-03-2014, Roberval, Qc, 21 p. + annexes.
- CHAIRE DE TOURISME TRANSAT – ESG UQAM (2017). Étude des clientèles, des lieux de pratique et des retombées économiques et sociales des activités physiques de plein air. Rapport final. Octobre 2017, 189 p. Disponible
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2012). Avis sur la stratégie gouvernementale de rétablissement du caribou forestier, produit pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 18 p.
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec — 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 p.
- [ÉRCF] ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013b). Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*), produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 24 p. + 1 annexe.
- Fortin, D., P.-L. Buono, A. Fortin, N. Courbin, C.T. Gingras, P.R. Moorcroft, R. Courtois et C. Dussault. 2013. Movement responses of caribou to human-induced habitat edges lead to their aggregation near anthropogenic features. *American Naturalist*, 181(6):827-836.
- Groupe de mise en oeuvre (GMO) sur les aires protégées de l'équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. 2012. Identification de secteurs prioritaires à la conservation du caribou forestier – Résultats en forêt aménagée. Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. Québec. 20 p.
- Schepper, Bertrand, Bégin, Alexandre, 2020. Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, note socioéconomique, 24 p. et annexes. Disponible en ligne au : https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Forets_WEB.pdf
- Leblond, M., Dussault, C., Boisjoly, D., Mainguy, J., Drapeau, P., St-Laurent, M.-H, Boudreau, P.-O, et Gallais, S. 2015. Identification de secteurs prioritaires pour la création de grandes aires protégées pour le caribou forestier. Pour le Groupe de mise en oeuvre sur les aires protégées de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. Québec. 28 p. et annexe.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. 2021. *Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal*, 44 p. Disponible en ligne : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Guide_plein-air-proximite-municipal.pdf

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. sd. *Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2013-2018 : Caribous forestiers et montagnards*. Feuillet, 11 p. Disponible en ligne : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/reddition-comptes/FT13_CaribousForestiers.pdf.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013. *Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse*, étude réalisée par BCDM Conseil Inc., Québec, 16 p. [Étude notamment citée par la Chaire de Tourisme TRANSAT]

Roult, R., Auger, D., Garneau, J., Fillion, M. et Poirier, J., 2018. Plein air et municipalités régionales de comté : état des lieux, enjeux et défis. Observatoire québécois du loisir, Vol. 16., Num. 1. Disponible en ligne : <https://www.aqlph.qc.ca/app/uploads/2018/11/Plein-air-et-municipalite%CC%81s-re%CC%81gionales-de-comte%CC%81.pdf>

Rudolph, Tyler D., 2019. Analyse de la connectivité fonctionnelle de l'habitat du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec. Rapport soumis au Groupe de mise en œuvre sur les aires protégées de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 41 p.

